

## Lutte contre le blanchiment

## «La rémunération dans les banques est criminogène»

**Paolo Bernasconi, le père des mesures antiblanchiment, fait quatre propositions pour nettoyer les banques, suite à la chute de la BSI**

**Pierre-Alexandre Sallier**

L'année 2016 marque le retour des banques aux «affaires». Noms de code cette fois? «IMDB» pour le scandale de l'argent opaque en lien avec la Malaisie, «Petrobras» pour celui ramenant au Brésil. La BSI tessinoise, l'un des établissements au cœur de ces deux scandales, vient de tomber.

Banque, argent opaque, blanchiment, scandale. Encore? Rien n'a donc changé depuis 1977 et l'affaire Chiasso? Encore, répond en substance Paolo Bernasconi, l'un des meilleurs spécialistes de la question. Procureur au début des années 80, l'avocat tessinois insiste certes sur les changements «colossaux» opérés dans l'arsenal législatif contre le blanchiment et la corruption ces quarante dernières années. Avant de marquer une pause. «Une chose n'a pas changé - la cupidité de certains banquiers», soupire Paolo Bernasconi.

Cupidité. Le terme n'est pas de lui. Il a été prononcé mardi, lors de l'annonce de la dissolution de la BSI, par Mark Branson, le patron de la FINMA, autorité de tutelle du secteur bancaire. Contacté en fin de semaine, l'avocat tessinois, qui préside l'association Ethics and Compliance Switzerland, évoque quatre pistes pour nettoyer le secteur bancaire.

#### Pas de chasseurs de primes

Pour Paolo Bernasconi, il faut lire et relire le communiqué dans lequel la FINMA a exécuté la BSI, mardi. «C'est le résumé de tout ce que l'on peut faire de pire en matière de gestion de clientèle sensible - ces fameux PEP (*ndlr: personnes exposées politiquement*)», résume l'avocat. Exemple? Dans le scandale en lien avec le Fonds souverain de la Malaisie - le IMDB - «la personne qui gérait ce compte était celle qui avait le bonus le plus élevé au sein de la banque», souligne la FINMA. Pour celui qui est aussi professeur à l'Université de Saint-Gall, les bonus bancaires sont un «système de rémunération criminogène».

À l'issue du vote de l'initiative Minder il y a trois ans - l'avocat tessinois faisait partie du comité poussant le texte - le législateur n'a-t-il pas fini par imposer que les rémunérations soient approuvées par les actionnaires au sein d'une banque? «Au final, l'influence de ce texte a été extrêmement limitée: les montants versés n'ont cessé d'enfler depuis», balaie Paolo Bernasconi. Selon ce dernier, il faudra «lancer une deuxième initiative» sur le sujet.

#### Sus à la clientèle «politique»

Petrobras, IMDB, FIFA; autant de cas rappelant l'incapacité du secteur bancaire à faire la police dans ses rangs? «En effet l'histoire montre que quelques moutons noirs ont suffi à faire échouer l'auto-régulation - ce qui a forcé le parlement à intervenir», reconnaît, à regret, ce libéral convaincu.

Les règles édictées par la FINMA



**Paolo Bernasconi: «Une chose n'a pas changé - la cupidité de certains banquiers.»** KEYSTONE

ont pourtant été maintes fois révisées en ce qui concerne l'argent de la corruption. Un pas reste à franchir. «Aujourd'hui il serait facile de décider qu'aucune banque ne peut désormais ouvrir de compte pour un membre d'un gouvernement étranger», lance l'ancien expert du comité conseillant les autorités fédérales dans la lutte antiblanchiment.

«Cela ne coûterait en réalité pas grand-chose aux banques et cela grandirait considérablement l'image de la Suisse», poursuit ce dernier. Le problème, selon lui, reste un «noyau dur» d'irréductibles opposés à toute évolution. Notamment «ces avocats genevois qui ont fait tous les efforts de lobbying possibles pour affaiblir la loi sur l'argent des potentats», édictée en décembre.

#### Non aux clients «offshore»

Autre interdiction proposée par Paolo Bernasconi: celle d'ouvrir un compte au nom d'une société boîte à lettre «offshore». La récente révélation de millions de

## Deux Vaudois en lice pour la présidence de l'ASB

● L'Association suisse des banquiers (ASB), appelée aussi Swissbanking, devrait nommer déjà à l'interne le 20 juin son nouveau président, avant qu'il ne soit officiellement acclamé à la journée des banquiers le 15 septembre, dévoile le *Tages-Anzeiger*. En tête de liste des successeurs au Genevois Patrick Odier se trouve Pierin Vincenz. Après son retrait de la direction du groupe de banques Raiffeisen, le Grison a pris la présidence de l'assureur Helvetia et du spécialiste des produits structurés Leonteq,

documents - les «Panama Papers» - sur le sujet a rappelé combien ces paravents restaient utilisés à échelle industrielle pour cacher, dans des banques, l'argent de la corruption ou du crime.

En réalité, l'effort pour faire tomber les paravents dressés devant les comptes bancaires remonte à... 1977. Dans le sillage du scandale dit de Chiasso; une ville où trois cadres de la succursale du Credit Suisse avaient créé une société écran liechtensteinoise pour recycler des fonds venus d'Italie et y cacher des pertes de 1,3 milliard. La guilde des banquiers se résoudra peu après à identifier de façon systématique les personnes se cachant derrière les sociétés paravents ouvrant des comptes chez elles. Ce qu'elles appellent une «convention de diligence» n'est au départ qu'un *gentlemen's agreement*. «Cela faisait rigoler pas mal de banquiers», se souvient celui qui, procureur à Chiasso, avait dévoilé cette affaire.

Il faudra treize ans pour que ces obligations prennent force de

loi. Ce n'est qu'en 1990 que sera ajouté au Code pénal un article 305 ter faisant encourir jusqu'à un an de prison au banquier qui omettrait «de vérifier l'identité de l'ayant droit économique d'un compte». Un pas également franchi au prix d'un autre scandale (également tessinois) lié au blanchiment de l'argent de la drogue: l'affaire de la «Liban connexion», qui, avec 1,5 milliard en jeu, devait coûter son poste à la conseillère fédérale Elisabeth Kopp.

Le 1er janvier 1998, un autre pas est franchi avec la loi fédérale antiblanchiment, introduisant l'obligation de dénoncer toute suspicion sur l'opacité de fonds déposés sur un compte. Aux yeux du père de la lutte antiblanchiment, les scandales récents de corruption - FIFA, Petrobras et IMDB - pourraient bien marquer une rupture similaire.

#### Faire payer les décideurs

Poursuites pénales à l'encontre d'une BSI reléguée au rang d'établissement voyou, amende de 40 millions imposée l'an dernier à l'antenne genevoise de HSBC pour éviter un désastreux procès... les autorités helvétiques sont désormais enclines à utiliser les méthodes américaines. Est-ce dissuasif? Pas vraiment, selon Paolo Bernasconi.

Si elle ne peut frapper au portemonnaie, la FINMA s'est cependant vue dotée en 2009 d'un maire pouvoir, celui de confisquer les gains tirés d'une activité illégitime. C'est à ce titre que la BSI a été frappée par une retenue de 95 millions. «Mais qui paie in fine? Les actionnaires de la banque qui n'ont rien fait!» s'exclame Paolo Bernasconi. Dans le même temps, «aucune mesure sérieusement dissuasive n'est prise à l'encontre des dirigeants incriminés et des membres du conseil d'administration», s'étouffe celui qui fut, jusqu'en 2013, membre du conseil de surveillance de l'Association suisse des banquiers.

Les établissements ont la possibilité de porter plainte au civil contre leurs anciens responsables, pour demander le remboursement des primes qui leur ont été versées. Reste que si ces derniers sont en place, une telle décision demeure illusoire. «En cas de défaillance d'un établissement, la restitution de ces bonus - des millions censés récompenser la bonne gestion - doit être imposée par la loi», martèle Paolo Bernasconi. Un quatrième front ouvert par celui qui fête cette année ses cinquante ans de pratique.

## Retour à Chiasso

**1966** Brevet d'avocat.  
**1969-1985** Procureur à Lugano et Chiasso, révèle le scandale éponyme en 1977.  
**Depuis 1986** Associé au cabinet Bernasconi Martinelli Alippi Partners  
**1986** Membre du conseil de consultation fédéral pour la révision du Code pénal en lien avec le blanchiment.  
**Mai 2014** Cofondateur de l'association «Ethics and Compliance Switzerland». Auteur d'un récent rapport d'expert sur les «mesures pour combattre la criminalité économique» sur mandat du Contrôle fédéral des finances.  
**P.A.S.A.**

## Un autre regard

Philippe Kenel \*



## Imposition, dépenses et cantons romands

**A** lors que les Genevois vont se prononcer le 5 juin sur la loi mettant en œuvre les nouvelles exigences fédérales résultant de la réforme de l'imposition d'après la dépense, il est intéressant de dresser un tableau des solutions adoptées par les différents cantons romands. Concernant le montant minimum de dépenses sur lequel le contribuable est imposé, il a été fixé à 400 000 francs dans les cantons de Berne, Genève et Neuchâtel, à 360 000 en terres vaudoises, à 250 000 en Valais et à Fribourg et à 200 000 dans celui du Jura. Une nouveauté de la réforme est que les cantons sont obligés, selon la méthode de leur choix, d'imposer la fortune des forfaitaires. Les cantons de Fribourg, du Jura et du Valais déterminent une fortune consistant en un multiple du montant des dépenses du contribuable. Elle doit être au minimum de quatre fois cette somme dans les cantons de Fribourg et du Valais et de huit dans celui du Jura. Alors que le législateur bernois considère que l'impôt sur la fortune doit être calculé sur la valeur des immeubles se trouvant dans le canton, le parlement neuchâtelois

estime qu'il doit l'être sur la valeur des biens mobiliers et immobiliers se trouvant en Suisse. Les cantons de Genève et de Vaud ont opté pour une solution consistant à augmenter de 10%, voire de 15% dans certains cas dans le canton de Vaud, le montant des dépenses. Il résulte de cette étude comparative que le canton de Genève est l'un de ceux où le minimum des dépenses

«Genève est un des cantons où le minimum des dépenses est le plus élevé, vis-à-vis de l'impôt»

est le plus élevé et que la solution choisie pour imposer la fortune est identique à celle en vigueur chez son voisin et concurrent direct vaudois. Par conséquent, il faut valider le 5 juin la loi votée par le Grand Conseil genevois!

\* Avocat associé chez Python & Peter

## Argent Les marchés boursiers

Indices boursiers			Indices boursiers		
INDICE	CLÔTURE	VAR.*	INDICE	CLÔTURE	VAR.*
SPI	8953.95 ▲	+0.65%	Stoxx 50	2933.05 ▲	+0.37%
SMI	8292.45 ▲	+0.76%	Dow Jones	17873.22 ▲	+0.25%
CAC 40	4514.74	+0.05%	Nasdaq	4933.51 ▲	+0.65%
FT 100	6270.79 ▲	+0.08%	Nikkei	16834.84 ▲	+0.37%
Xetra DAX	10286.31 ▲	+0.13%	Shanghai comp.	2953.29	-0.03%
Euro Stoxx 50	3078.48 ▲	+0.24%	Bovespa	49035.85 ▼	-0.90%

\*VAR = Variation par rapport à la veille

SMI (Swiss Market Index)							
TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
ABB N	20.96	+0.7	+1.9	Richemont N	58.75	-1.2	-27.6
Actelion N	163.10	+0.7	+24.1	Roche BJ	263.40	+4.0	-4.6
Adecco N	60.20	-0.5	-19.4	SGS N	2150.-	-0.1	+19.0
CS Group N	14.15	-0.2	-41.4	Swatch Group P	294.60	-1.0	-21.1
Geberit N	379.80	-0.6	+12.4	Swiss Life N	256.10	+0.2	+13.6
Givaudan N	1930.-	+0.2	+12.1	Swiss Re N	89.30	+0.4	+5.8
Julius Baer N	43.94	+0.2	-14.3	Swisscom N	478.70	+0.5	-12.1
LafargeHolcim N	44.93	-0.6	-36.2	Syngenta N	395.-	+0.8	-7.2
Nestlé N	74.25	0.0	+1.9	UBS N	15.34	-0.3	-24.1
Novartis N	79.60	+0.3	-17.5	Zurich Ins. N	243.90	-0.4	-18.7

\*VAR = Variation par rapport à la veille \*\*VAR = Variation sur un an

Valeurs romandes importantes							
TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**	TITRE	CLÔTURE	VAR.*	VAR.**
Addex	2.40	+3.0	-24.5	Kudelski	19.40	-0.3	+35.7
APG SGA	395.-	-0.7	+1.9	Lem	879.-	0.0	+7.5
BCGE	289.-	+1.1	+22.5	Logitech	15.15	-0.3	0.0
BCV	688.50	-0.4	+26.2	Pargesa	65.65	-0.2	-0.8
Edmond Rothchild	14300.-	-1.4	-3.1	Romande Energie	1020.-	+0.8	-6.9
Bobst	52.85	+0.3	+21.6	Swissquote	24.-	+0.2	-15.8
Co. Fin. Tradition	66.50	0.0	+2.3	Temenos	55.-	0.0	+60.3
Aevis	43.80	-1.5	-2.2	Vaudoise Assur.	506.-	+1.5	-6.0
Groupe Minoterie	340.-	+1.4	-1.4	Vetropack	1480.-	+2.6	-6.1

\*VAR = Variation par rapport à la veille \*\*VAR = Variation sur un an

Métaux précieux				Monnaies (Billets)		
	ACHAT CHF/KG	VENTE CHF/KG	ACHAT USD/OZ	VENTE USD/OZ	ACHAT	VENTE
Or	38625.-	39125.-	1221.90	1222.70	Euro	1.0840 1.1460
Ag	511.30	526.30	16.28	16.33	Dollar US	0.9615 1.0335
Vreneli		222.-	249.-		Livre Sterling	1.4095 1.5135
					Dollar Canadien	0.7410 0.7930
					100 Yens	0.8745 0.9385
					100 Cour. suéd.	11.5900 12.4700
					100 Cour. norvég.	11.5400 12.4200
					100 Cour. dan.	14.4300 15.5300

Retrouvez la Bourse en direct sur [www.tdg.ch/bourse](http://www.tdg.ch/bourse)

FINANZ und WIRTSCHAFT